



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 17 février 2020

### **Prime grand âge : Les 4 fédérations du domicile appellent à une revalorisation conséquente et urgente des métiers de l'accompagnement**

Les annonces faites par le Ministère des Solidarités et de la Santé, jeudi 13 février, vont dans le bon sens. La nécessité d'agir en faveur de l'attractivité du secteur du grand âge semble être acquise. La création d'un fonds de prévention de 40 M€ pour lutter contre la sinistralité du métier d'aide-soignant, et d'un allègement du temps de travail en fin de carrière sont des signaux positifs. Mais il va falloir aller plus loin, élargir les mesures aux métiers de l'aide et de l'accompagnement et surtout acter une véritable revalorisation des salaires, assortie d'une réforme ambitieuse de la tarification des services d'aide à domicile dans le cadre du futur débat sur la loi Grand âge.

En effet, la parution, le 30 janvier, du décret n°2020-66 instaurant une prime « Grand âge » pour certains personnels qui exercent dans les établissements a provoqué de nombreuses réactions quant à la restriction de cette mesure à la fonction publique hospitalière et aux EHPAD. Pour les fédérations ADEDOM, ADMR, FNAAFP-CSF et UNA, l'enjeu va bien au-delà du périmètre du décret.

#### **Un décret restreint mais surtout en-deçà des enjeux**

Malheureusement, les salariés de structures de droit privé, y compris associatives, ne sont pas éligibles à cette prime, de même que les aides-soignants de SSIAD, y compris les SSIAD publics dans la mesure où le texte ne vise que les structures assurant un hébergement ; ce qui est questionnable.

Les fédérations ADEDOM, ADMR, FNAAFP-CSF et UNA ont pris acte des propos d'Agnès Buzyn lorsqu'elle s'était engagée, le 29 octobre dernier, lors de la remise du rapport de Myriam el Khomri, à une revalorisation des plus bas salaires dès la conférence salariale de 2020.

**L'Union syndicale de branche<sup>1</sup> évalue l'indispensable refonte des grilles salariales à 600 M€, représentant une réévaluation des rémunérations de 14 à 16 %.** Elle interpelle le Ministre nouvellement nommé, M. Olivier Véran, à ce sujet. Seule une revalorisation de cet ordre permettrait à la France de répondre aux besoins actuels des personnes en perte d'autonomie. Il nous faut relever

---

<sup>1</sup> L'Union syndicale de branche est composée des fédérations ADEDOM, ADMR, FNAADFP-CSF et UNA

le défi démographique à venir, qui nécessite de rendre, si ce n'est attractives, du moins décentes les rémunérations des métiers de l'accompagnement.

**On est clairement loin d'une mesure rustine, telle que la prime « Grand âge » de 100 €...** La conférence salariale du 27 février, constitue à ce titre un rendez-vous à ne pas manquer pour le ministère.

### **Contacts presse**

Adédom : David Zeisler - [d.zeisler@adessadomicile.org](mailto:d.zeisler@adessadomicile.org) - 01 40 84 68 79

ADMR : Jean-Philippe Lecocq - [jplecocq@agence-profile.com](mailto:jplecocq@agence-profile.com) - 06 87 08 13 48

FNAAFP/CSF : Claire Perrault – [cperrault@fnaafp.org](mailto:cperrault@fnaafp.org) – 06 82 07 41 43

UNA : Capucine Tillous-Borde – [c.tillous-borde@una.fr](mailto:c.tillous-borde@una.fr) - 01 49 23 71 54 / 06 82 76 41 41